

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Retrait du contingent gabonais en RCA: Michaël Moussa Adamo édifie les députés!

LE ministre de la Défense nationale était hier face aux élus de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Défense nationale de l'Assemblée nationale. En l'absence de son collègue des Affaires étrangères empêché, il a présenté l'exposé des motifs sur l'enquête consécutive au retrait du contingent gabonais de la Minusca.

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon



Le ministre de la défense nationale, Michael Moussa Adamo, lors de sa présentation.

Le retrait des troupes gabonaises de la RCA, après une décision du Conseil de sécurité des Nations unies, était hier au cœur des discussions à l'Assemblée nationale. La Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Défense nationale de cette chambre du Parlement, présidée par le député PDG, Blaise Louembet, a entendu le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo. Lequel devrait être accompagné de son collègue des Affaires étrangères, mais celui-ci était empêché. Cette audition a eu lieu en présence

du président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi. Ainsi, l'objet de cette audition portait sur les informations sur l'enquête consécutive au retrait du contingent gabonais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca). Pour le membre du gouvernement, des missions d'enquête diligentées entre le 19 et 28 septembre, il ressort quatre faits. Le premier étant

que les cinq filles prétendument mineures, "identifiées et prises en charge" sur les plans médical et psychologique, sont, pour ainsi dire, des "inconnues des autorités administratives locales, des ONG et des responsables des communautés religieuses". De fait, il a soutenu que lesdites victimes n'existent pas. Car, "les services dédiés de la Minusca n'ayant pu ni les localiser, ni les entendre".

Toutefois, le ministre de la

Défense a informé les élus nationaux de cette Commission qu'il existerait le cas d'une jeune dame majeure, détentrice d'une carte d'électeur, pour laquelle le cas d'allégation d'exploitation sexuelle a été signalé en 2020. Ensuite, M. Moussa Adamo a abordé, en deuxième fait, l'avertissement écopé par un officier de l'armée gabonaise. Lequel avait refusé d'exécuter un ordre "illégal et aux conséquences inimaginables".

Il devait engager ses hommes contre une position tenue par l'armée centrafricaine appuyée par les Russes. Et le ministre de rappeler aux députés que "le mandat de la Minusca est formel, il impose une collaboration et un accompagnement du gouvernement centrafricain". Tout comme, il fait état de la probabilité d'une fraternisation avérée des membres des contingents gabonais avec les populations locales, suite au raccordement en électricité d'une auberge située à proximité du cantonnement, propriété de la maire d'Alindao. Toute chose, à l'en croire, contraire aux règles de conduite des casques bleus. Pourtant, pour le ministre de la Défense, le bataillon gabonais semble avoir été sanctionné sans respect des règles et procédures. Ce, d'autant plus que l'Onu n'a pas attendu les résultats de ses propres investigations menées par ses enquêteurs. Lesquels ont d'ailleurs été surpris par cette décision de l'Organisation internationale.

Les députés ont été informés du manque de collaboration des services onusiens et de la Minusca dédiés aux enquêtes. Tranchant avec "le soutien des autorités centrafricaines qui ont pu mettre à la disposition de la délégation deux officiers de police judiciaire pour mener à bien les investigations sur place". Il a également insisté sur la poursuite des enquêtes jusqu'à hier. Non sans dénoncer le mépris des termes de référence de la mission d'enquête de l'Onu. À la fin de son propos, Michaël Moussa Adamo a dit attendre aussi qu'une enquête conjointe et impartiale parvienne à déterminer définitivement les responsabilités. Les échanges qui ont suivi, à travers le jeu de questions-réponses, n'auront pas toujours permis de lever le voile sur ce qui s'apparente à une grosse machination (Lire ci-dessous).

Contrepoint

À qui profite la "machination"?

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Au regard des premiers éléments de l'enquête diligentée par les autorités gabonaises en partenariat avec celles de la République centrafricaine et des ONG indépendantes, à la suite des allégations d'abus sexuels et autres viols sur mineurs pesant sur des Casques bleus gabonais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca), il

ressort clairement que leur culpabilité n'est pas établie. Sur ce, fort logiquement, on ne peut s'empêcher de se demander qui ou plutôt pourquoi a-t-on voulu jeter l'opprobre sur les soldats gabonais? Une interrogation d'autant plus pertinente que depuis de nombreuses années, bien avant même l'intervention de l'Onu, les militaires gabonais contribuent au retour et au maintien de la paix dans ce pays d'Afrique centrale. Le plus étonnant dans tout cela, c'est que ces éléments d'enquête sont

passés sous silence. Ou plus exactement, ils ne bénéficient pas de la même publicité qui avait entouré le récent retrait du contingent gabonais de la RCA. D'autant plus que dans le même temps, a laissé entendre le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, lors de son audition à l'Assemblée nationale, la participation de la Minusca et de l'Onu à l'enquête est loin d'être conforme aux règles et principes établis en la matière. Qu'est-ce à dire? Ceci pourrait-il expliquer cela? Le contingent gabonais serait-il

victime d'une machination? Des questions loin d'être anodines, quand on sait que le jeu diplomatique international ne relève du tout pas de l'angélisme. En tout cas, une chose paraît probable. Les Casques bleus gabonais semblent, tout compte fait, ne s'être pas détournés de leur mandat. Lequel s'articule autour "de la protection des civils, la restauration de l'État en collaboration avec le gouvernement, la sécurité et la réconciliation en RCA, les droits de l'Homme; mais aussi de la lutte contre la désinformation".